



Une initiative de **TV5 + unisTV**

Programme d'accompagnement et de financement pour la production de séries numériques

Principes directeurs 2020

1^{er} dépôt abrégé : 13 janvier 2020

2^e dépôt pour les projets sélectionnés : 4 mai 2020

Renseignements généraux

TV5 Québec Canada, par l'entremise du programme d'accompagnement et de financement « Créateurs en série » (ci-après le « **Programme** »), poursuit la mission que s'était donnée le Fonds TV5 en 2009, c'est-à-dire d'encourager la production de séries numériques.

Le Programme est destiné aux créateurs canadiens de la relève. Son mandat : soutenir la production et la diffusion de séries numériques de fiction, documentaire ou d'animation.

Pour ce faire, le Programme accorde des financements aux créateurs canadiens âgés de 18 à 35 ans, pour la production de séries originales d'un minimum de trois (3) épisodes. Les créateurs sont invités à déposer une proposition abrégée de la série qu'ils désirent réaliser avant la date limite du premier dépôt. Pour 2020, la participation financière du Programme sera d'au maximum 50 000 \$ par projet. Les séries produites seront ensuite présentées en primeur sur les plateformes de TV5 Québec Canada.

Tous les créateurs intéressés sont invités à prendre connaissance des principes directeurs du Programme et à s'y conformer lors de la préparation de leur demande. Bien que la conformité aux principes directeurs constitue une condition préalable d'admissibilité au Programme, elle ne peut garantir une participation financière. Toutes les informations et données personnelles soumises au Programme resteront strictement confidentielles.

Objectifs du Programme

Le Programme veut favoriser la production de séries numériques de qualité. Plus spécifiquement, les objectifs du Programme sont :

- Encourager directement les créateurs canadiens de la relève;
- Contribuer à faire rayonner la production canadienne francophone partout au pays et à travers le monde;



Une initiative de **TV5 + unisTV**

- Rejoindre de nouveaux auditoires en offrant des contenus originaux et mieux adaptés aux habitudes de consommation média;
- Soutenir l'inclusion et la diversité (ethnique, géographique, des genres, etc.) tant à l'écran qu'au sein des équipes de production.

Admissibilité

Conditions d'admissibilité

Le soutien du Programme est accordé pour le développement et la réalisation de séries numériques originales de 3 épisodes ou plus. Chaque épisode devra avoir une durée minimale de 1 minute et maximale de 15 minutes.

Demands admissibles

Le Programme s'adresse directement aux créateurs, aux réalisateurs et aux artistes de production de séries et de contenus audiovisuels. **Les producteurs et les compagnies de production ne peuvent soumettre directement un projet.**

Pour être admissible, le demandeur doit :

- Être âgé de 18 à 35 ans;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Avoir le contrôle créatif de la série et détenir les droits permettant l'exploitation de la série, tel que prévu par les présents principes directeurs;
- Démontrer qu'il détient la formation, l'expertise nécessaire et l'expérience pertinente.

Un seul projet déposé par demandeur sera accepté. Si un demandeur dépose plus d'un projet, seul le premier dossier reçu sera analysé. Cependant, chaque créateur pourra participer à d'autres projets à titre de collaborateur, s'il n'en est pas le demandeur principal.

Projets admissibles

Le Programme vise la production de contenu canadien francophone original. Un minimum d'un projet réalisé à l'extérieur du Québec sera retenu chaque année.

Pour être admissible, chaque projet soumis doit correspondre aux critères suivants :

- Constituer une série numérique originale de 3 épisodes ou plus. Chaque épisode devra avoir une durée minimale de 1 minute et maximale de 15 minutes;
- Correspondre à l'un des genres artistiques suivants : animation, fiction ou documentaire;
- Être en français ou sans paroles;



Une initiative de **TV5 + unisTV**

- Être destiné à un public ciblé avec, en appui, une stratégie de promotion organisée visant à rejoindre cet auditoire;
- Détenir ou avoir libéré les droits permettant l'exploitation de la série;
- Être livré dans le respect des spécifications techniques exigées par le Programme.

Les projets de type magazine ne seront pas acceptés.

Les projets ou contenus jugés de mauvais goût, offensants ou haineux seront refusés.

Les projets industriels, d'entreprises ou promotionnels seront automatiquement refusés.

1. Premier dépôt

Disponibles sur le site createursenserie.ca, le formulaire, le document sur les représentations et garanties, le sommaire du devis ainsi qu'une structure de financement dûment remplis et signés (signature électronique ou document numérisé), accompagnés de tous les documents requis doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : createursenserie@tv5.ca avant **le lundi 13 janvier 2020 à 17 h**, heure de l'Est. L'heure et la date de réception du courriel à TV5 Québec Canada témoigneront du respect de l'échéance. Tous les éléments nécessaires à la demande devront être joints au courriel, bien identifiés et regroupés en un seul envoi, sinon le dossier ne sera pas analysé.

Tous les documents envoyés devront être en format Word, Excel, PDF ou JPEG. Aucun autre format ne sera accepté. Si les éléments graphiques, visuels ou vidéo dépassent en total 5 Mo, ils devront être accessibles via un lien électronique inclus dans votre formulaire de demande.

Aucun élément supplémentaire ne sera accepté une fois passée la date limite de dépôt et les dossiers incomplets ne seront pas analysés.

Renseignements : **Véronique Légaré, chargée de projet**
createursenserie@tv5.ca / 514-522-5322 poste 142

Les réponses à ce premier tour d'analyse seront communiquées par voie électronique d'ici ou avant le 2 mars 2020.

Nous ne pourrions être tenus responsables si le courriel de votre demande n'arrive pas à destination ou si les fichiers sont corrompus. Un courriel de confirmation vous sera envoyé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception électronique de votre dossier. Veuillez également noter que le Programme n'accepte pas les demandes transmises par la poste ou par télécopieur.

2. Second dépôt

Suite à l'analyse des dossiers, une vingtaine de projets seront retenus pour participer au second dépôt. Les demandeurs des projets sélectionnés devront préparer une version complète de la demande et soumettre le dossier au plus tard le 4 mai 2020.

Les demandeurs recevront par courriel le formulaire à remplir pour le second dépôt ainsi que les détails de tous les documents à préparer.

Un document visuel sera exigé pour compléter la demande :

- **Fiction** : une courte vidéo (3 minutes maximum) sous forme de pitch pour présenter la série, les acteurs principaux et/ou le concept.
- **Documentaire** : une courte vidéo (3 minutes maximum) présentant les principaux protagonistes de la série.
- **Animation** : un portfolio regroupant l'univers proposé, les personnages, les décors, etc.

Participation financière

Le Programme offre une participation financière sous forme d'une licence d'exploitation de la série. Le financement sera versé selon un calendrier précis convenu entre le Programme et le demandeur et spécifié dans un contrat.

En recevant la participation financière du Programme, le demandeur garantit :

- Une licence d'exploitation de 3 ans dont l'exclusivité pour la première année;
- Un logo du Programme intégré au générique d'ouverture de chaque épisode;
- Un panneau de fermeture comportant la signature du Programme;
- Un droit de premier refus visant toute œuvre dérivée ou toute exploitation de la série à la télévision.

Le financement accordé par le programme peut atteindre 50 000 \$ par projet. Une structure financière variée, incluant d'autres sources de financements (crédits d'impôt, partenariats, commandites, levés de fonds ou autres) est un atout important.

Le demandeur reconnaît que l'équipe du Programme pourra jouer un rôle-conseil tout au long du processus de scénarisation, de production et de postproduction. Cette implication vise, en premier lieu, à offrir aux équipes des avis professionnels et du coaching en matière de développement, de production et de mise en marché de séries. Les dépenses engagées et/ou payées avant le dépôt de la demande ne seront pas admissibles.

Les versements se font en trois temps :

1. À la remise des scénarios complétés et de la signature du contrat entre le Programme et le demandeur (50 %)
2. À la livraison du premier montage des épisodes (25 %)
3. À la remise des épisodes finaux et du rapport de coûts détaillé (25 %)

Rapport de coûts

Un rapport de coûts détaillé selon un gabarit rendu disponible aux récipiendaires sera exigé à la fin du projet. TV5 Québec Canada pourrait procéder, à ses frais, à une vérification comptable du projet afin de valider l'ensemble des pièces justificatives.

Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation se fait en deux grandes étapes.

Étape 1 - Le premier dépôt vise à présenter une version abrégée de la demande. Les projets seront analysés et une invitation à soumettre une version complète de la demande sera envoyée aux projets retenus lors de cette première étape.

Étape 2 - Par la suite, les demandes complètes seront analysées pour déterminer quels projets obtiendront le soutien du Programme.

Chacune des demandes sera examinée afin de vérifier que les critères d'admissibilité soient respectés et que les dossiers soient bien complétés. À la suite du second dépôt, les demandes seront analysées par un comité de sélection composé d'employés de TV5 Québec Canada et de spécialistes externes.

Critères de sélection

L'originalité du concept 25 %

Le Programme privilégiera les projets qui auront fait preuve de créativité et d'originalité à travers les points suivants :

- Concept et idées proposés
- Présentation et description de la série
- Points de vue adoptés

La faisabilité du projet 25 %

Les projets soumis devront faire la preuve de leur faisabilité au regard du budget proposé et des formats de diffusion.

- Les projets devront être conçus dans une optique de série et s'appliquer à la diffusion sur web, mobile et tablette;
- Le budget devra être conséquent aux ressources humaines et matérielles engagées et au nombre de jours de tournage et de montage prévus;
- Une structure financière incluant d'autres sources de financement est un atout.

La qualité de la candidature 25 %

Les candidats seront évalués également à partir des critères suivants :

- Le parcours professionnel et artistique du demandeur;
- L'expérience des collaborateurs dans le domaine de la vidéo, des médias numériques ou tout autre domaine connexe, en lien avec le projet soumis;
- La pertinence et la qualité de l'œuvre soumise en référence.

Le traitement adapté 25 %

Les projets devront faire la preuve d'un traitement adapté à leur public cible et au format de diffusion multiplateforme auquel ils sont destinés :

- Avoir ciblé des auditoires;
- Proposer un traitement novateur, adapté aux modes de consommation du public cible;
- Démontrer la mise en place d'une stratégie de promotion appropriée au public cible et déployée sur les divers réseaux sociaux.

Le demandeur dont le projet est retenu par le Programme devra ensuite remettre les scénarios complets de la série et signer un contrat de soutien à la production avec TV5 Québec Canada. Aucune obligation n'engage le Programme jusqu'à la signature de cette entente.

Étapes à suivre pour une demande à l'appel de projets du Programme

- 1^{er} novembre 2019 Ouverture de l'appel de projets
- 13 janvier 2020 Date limite des dépôts pour la version abrégée de la demande
- 2 mars 2020 Invitation sélective à soumettre une version complète de la demande
- 4 mai 2020 Date limite des dépôts pour la version complète de la demande
- Juin 2020 Réponse aux demandeurs

Avec l'accord du Programme, le calendrier de production peut varier selon les montages financiers de la série et le nombre d'épisodes.

Partenaire du Programme en 2020

Lussier & Khouzam

Le cabinet d'avocat Lussier & Khouzam s'associe au Programme afin d'offrir son soutien et accompagner les récipiendaires lors de la production de leur série. Lussier & Khouzam connaît bien le Programme car l'expertise de ses spécialistes légaux a été régulièrement sollicitée dans le cadre de plusieurs projets de séries soutenus par le passé, notamment dans le cadre du Fonds TV5.

Ce Programme est rendu possible grâce au soutien de Patrimoine canadien, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec.

Précisions

Le Programme se réserve le droit de modifier les principes directeurs, d'énoncer de nouvelles orientations et de nouvelles politiques, d'ajouter ou de retirer un programme. Toutefois, tout changement ne pourra s'appliquer aux ententes déjà conclues à moins d'obtenir le consentement des parties. Tout demandeur dégage le Programme et TV5 Québec Canada, ses dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction de documents fournis avec une demande. Le Programme et TV5 Québec Canada pourront conserver ou détruire toute demande et les documents qui l'accompagnent à leur entière discrétion à moins d'avoir obtenu un avis du demandeur exigeant le retour du matériel envoyé. Tout demandeur autorise également le Programme à discuter d'une demande avec un tiers et à recueillir et à communiquer toute information jugée utile aux traitements de la demande.

L'emploi du masculin dans le présent document inclut le féminin et l'emploi du singulier inclut le pluriel, le cas échéant.